



La plateforme numérique de suivi du temps de travail des travailleurs mobiles



Mobilic, qu'est-ce que c'est?



Un outil du ministère chargé des Transports qui simplifie le suivi du temps de travail dans le transport léger



Un service public gratuit qui s'adresse aux entreprises soumises au livret individuel de contrôle (LIC)

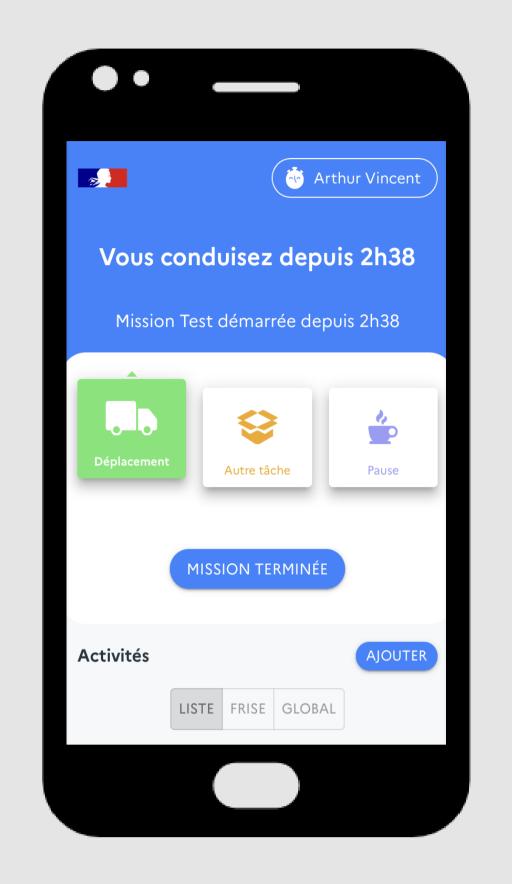


La seule application numérique de suivi du temps de travail conforme à la réglementation en cas de contrôle

Comment ça marche?

Travailleur mobile : je saisis simplement mon temps de travail sur mobile

Gestionnaire d'entreprise : je consulte les données saisies et les récupère au format numérique (Excel, C1B)



Qu'est-ce qui va changer pour mes équipes et moi-même?

Une gestion administrative simplifiée



Le temps de travail est enregistré sur Mobilic en temps réel: moins d'erreurs, finie la double saisie



Des données sociales accessibles en temps réel : une organisation de mes équipes facilitée



Des données facilement téléchargeables

Un outil adapté aux contraintes du métier



Simple d'utilisation, il s'approche du fonctionnement du tachygraphe



Plusieurs modes optionnels sont disponibles pour adapter Mobilic à votre entreprise (mode équipe, saisie du kilométrage, saisie des frais...)



Mobilic fonctionne également hors ligne

Je veux commencer à utiliser Mobilic : comment faire ?



Rendez-vous sur le site https://mobilic.beta.gouv.fr

Pour que vos salariés puissent démarrer sur Mobilic, vous devez au préalable :

- 1 Créer votre compte Mobilic
- 2 Rattacher votre entreprise
- 3 Inviter vos collaborateurs à rejoindre votre entreprise sur Mobilic

Une question, contactez-nous: mobilic@beta.gouv.fr

